

Eclairage de nuit IAFP publie la liste des zones touristiques pouvant avoir une dérogation

Écrit par merchid.berger@finances.gouv.fr (Merchid BERGER)

Mercredi, 30 Janvier 2013 00:00 -

PARIS, 30 jan 2013 (AFP) - Voici les zones touristiques dans 41 communes pouvant bénéficier d'une dérogation aux nouvelles restrictions sur l'éclairage de nuit, selon une liste fournie à l'AFP par le ministère de l'Ecologie:

Auvergne: Ambert, Ceyrat, Clermont-Ferrand (quartiers du centre ancien et du port), Saint-Genes, Saint-Alyre, Fontgiève, Montferrand, Orcet, Queille, Ravel, Saint-Sandoux, Cournon d'Auvergne, Issoire (Puy-de-Dôme)

Bretagne: Pouldreuzic (bourg et Penhors), Ploneour-Lanvern (bourg et différents lieux), Concarneau (centre-ville et ville close), Benodet (Finistère), Dinard (centre-ville et centre du quartier Saint-Enogat), Cancale (centre-ville), Saint-Malo (secteur intra-remparts)

Centre: Chartres (Eure-et-Loir), Bourgueil, Chinon (Indre-et-Loire), Orléans (Loiret) pour rue des Halles et adjacentes, place de la Loire, quai du Châtelet)

Champagne-Ardenne: Giffaumont-Champaubert (Marne) pour le port sur le lac du Der

Haute-Normandie: Le Havre (Seine-Maritime) pour le périmètre élargi de la ville basse

Ile-de-France: Paris (rue de Rivoli, Place des Vosges et rue des Francs-Bourgeois, rue d'Arcole, avenue des Champs Elysées, Viaduc des arts, partie du boulevard St Germain entre la place St Germain et les St Pères, et le quartier de la butte Montmartre), Serris (Seine-et-Marne) pour la Vallée Shopping Village, Puteaux, Courbevoie (Hauts-de-Seine) pour le quartier de la Défense, Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) pour le quartier de la Basilique et le quartier du Stade de France

Languedoc-Roussillon: Montferrand (Aude) pour le site de Naurouze

Nord-Pas-de-Calais: Saint-Jans-Cappel (Nord) pour le site du Mont-Noir, Wambrechies, Arras (Pas-de-Calais) pour le centre ville

Pays-de-la-Loire: Laval (Mayenne) pour le Vieux Laval

Poitou-Charentes: Vouille et Aiffres (Deux-Sèvres) pour l'aire autoroutière des Ruralies

Provence-Alpes-Côtes d'Azur: Marseille (Bouches-du-Rhône) pour le centre touristique, Nice (Alpes-Maritimes) pour partie du centre-ville, partie de la Promenade des anglais et Vieux Nice, Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes) pour zone partielle, Vence (Alpes-Maritimes) pour zone partielle, Cannes (Alpes-Maritimes) pour centre ville et Cannes-la-Bocca.

Rhône-Alpes: Lyon (Rhône) pour Vieux Lyon et Fourvière et Macot-la-Plagne (Savoie) pour la station de La Plagne

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Eclairage de nuit IAFP publie la liste des](#)

Eclairage de nuit IAFP publie la liste des zones touristiques pouvant avoir une dérogation

Écrit par merchid.berger@finances.gouv.fr (Merchid BERGER)

Mercredi, 30 Janvier 2013 00:00 -

[zones touristiques pouvant avoir une dérogation](#)